

Principes clés pour la promotion de la qualité dans l'éducation inclusive

Recommandations pour la pratique



PRINCIPES CLÉS POUR LA PROMOTION DE LA QUALITÉ DANS L'ÉDUCATION INCLUSIVE

Recommandations pour la pratique

**Agence européenne pour le développement de l'éducation des
personnes ayant des besoins particuliers**



L'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes ayant des besoins particuliers est un organisme indépendant et autonome, financé par ses pays membres et les institutions de l'Union européenne (Commission et Parlement européens).

Les opinions exprimées dans ce document ne représentent pas nécessairement la position officielle de l'Agence, de ses pays membres ni de la Commission. La Commission ne peut être tenue responsable de l'usage des informations continues dans ce document.

Il est autorisé de reproduire des extraits de ce document à condition d'en indiquer clairement la source. Ce rapport doit être référencé comme suit : Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes ayant des besoins particuliers (2011) *Principes clés pour la promotion de la qualité dans l'éducation inclusive – Recommandations pour la pratique*, Odense, Danemark : Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes ayant des besoins particuliers.

Ce rapport existe en formats électroniques entièrement manipulables et dans 21 langues afin de faciliter l'accès à l'information. Vous trouverez les versions électroniques de ce rapport sur le site Web de l'Agence : www.european-agency.org

Ce rapport a été préparé par :

George Borg, membre du Comité des représentants, Malte

John Hunter, membre du Comité des représentants, Royaume Uni (Irlande du Nord)

Bryndis Sigurjónsdóttir, coordinateur national, Islande

Simona D'Alessio, membre du personnel de l'Agence.

Publication sous la direction de Verity Donnelly, membre du personnel de l'Agence.

Couverture : Daniela Demeterová, République tchèque

ISBN: 978-87-7110-301-4 (version électronique)

ISBN: 978-87-7110-280-2 (version imprimée)

© **European Agency for Development in Special Needs Education 2011**

Secrétariat
Østre Stationsvej 33
DK-5000 Odense C Danemark
Tél : +45 64 41 00 20
secretariat@european-agency.org

Bureau de Bruxelles
3 Avenue Palmerston
BE-1000 Bruxelles Belgique
Tél : +32 2 280 33 59
brussels.office@european-agency.org

www.european-agency.org



Education and Culture DG

Lifelong Learning Programme

Ce document a pu être publié grâce au soutien de la DG de l'Éducation et de la Culture de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/index_en.htm



TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	5
1. INTRODUCTION	7
1.1 Contexte	7
2. ÉLARGISSEMENT DE LA PARTICIPATION À TOUS LES APPRENANTS	9
3. PRINCIPES CLES POUR PROMOUVOIR LA PRATIQUE INCLUSIVE	13
3.1 Répondre au point de vue des apprenants.....	13
3.2 Participation active des apprenants	14
3.3 Attitudes positives des enseignants.....	14
3.4 Des enseignants efficaces et compétents.....	16
3.5 Direction des établissements visionnaire	17
3.6 Des services interdisciplinaires cohérents	18
4. OBSERVATIONS FINALES	21
5. AUTRES INFORMATIONS	22
5.1 Sources de l'Agence	22
5.2 Autres sources.....	23



PRÉFACE

Le premier rapport de la série des Principes clés se fondait sur les travaux de l'Agence publiés jusqu'en 2003. Un autre bilan des travaux de l'Agence a été publié en 2009 dans le document intitulé *Principes clés pour la promotion de la qualité dans l'éducation inclusive – Recommandations à l'intention des responsables politiques*. Ces deux publications offraient une synthèse des principales conclusions des travaux thématiques de l'Agence visant à favoriser le développement de la politique inclusive.

En 2007, des représentants de l'Agence décidèrent que ce genre de synthèse devait être publiée régulièrement. Ils décidèrent également que ces travaux devaient aller au-delà de la politique afin de synthétiser aussi les principes fondamentaux de la pratique. Ce document donne par conséquent un aperçu des travaux de l'Agence depuis 2003 et offre un résumé des principes pour la pratique inclusive, comme en témoignent les projets thématiques de tous les pays membres. La liste complète des documents examinés est donnée à la section 5.

Ces recommandations, élaborées par des responsables politiques pour des décideurs politiques et des praticiens, présentent des messages clé pour la pratique. Nous espérons qu'avec la publication de 2009, elles renforceront toutes celles et ceux qui sont favorables au leadership dans l'éducation afin de promouvoir un système éducatif plus inclusif dans toute l'Europe.

Les éléments issus des publications thématiques de l'Agence utilisés afin d'élaborer un guide de « bonnes pratiques », ont été présentés dans un document pdf que vous pourrez consulter ainsi que toutes les informations relatives à ces travaux à l'adresse suivante : <http://www.european-agency.org/agency-projects/key-principles>

Cor Meijer

Directeur : Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes ayant des besoins particuliers



1. INTRODUCTION

Les rapports de l'Agence sur les Principes clés publiés en 2003 et en 2009 ont mis en exergue les recommandations relatives aux aspects de la politique éducative qui semblent favoriser véritablement l'inclusion des apprenants ayant différents types de besoins éducatifs particuliers (BEP) et qui étayent également le principe de l'éducation de qualité pour tous. Le présent document se fonde sur les travaux de l'Agence réalisés depuis 2003 et résume les principes clés pour améliorer sa pratique qui sont essentiels à tout accompagnement de qualité assuré à des apprenants ayant des besoins particuliers dans des milieux scolaires ordinaires.

1.1 Contexte

Certains principes directeurs européens et internationaux fondamentaux pour l'éducation inclusive sont décrits à l'adresse suivante : <http://www.european-agency.org/agency-projects/key-principles/a-european-and-international-approach-to-inclusive-education>. Plusieurs publications récentes mettent également en avant la nécessité pour les écoles de tenir compte des avancées en matière d'inclusion scolaire et sont le point de départ de ce travail.

Si l'on se réfère aux *Principes directeurs pour l'inclusion dans l'éducation* (2009) de l'Unesco, on constate qu'il est de plus en plus admis que l'inclusion et la qualité vont de pair – une philosophie inclusive peut apporter une contribution significative à la qualité de l'éducation pour tous les apprenants. Le rôle de l'éducation inclusive dans le développement d'une société plus juste, égale et démocratique où la diversité est réaffirmée, est également considéré comme quelque chose de plus en plus important. Cette évolution comprend des principes tels que l'égalité des chances, la non-discrimination et l'accès universel, et la nécessité de tenir compte, en particulier, des besoins individuels des apprenants qui risquent l'exclusion sociale et la marginalisation.

Le Conseil de l'Union européenne (2009) souligne que : « l'éducation devrait promouvoir les compétences interculturelles, les valeurs démocratiques et le respect des droits fondamentaux et de l'environnement, ainsi que la lutte contre toutes les formes de discrimination, en permettant à tous les jeunes d'interagir positivement avec leurs pairs issus de milieux divers » (p. 3).



Ce lien est également renforcé par les *Conclusions du Conseil des ministres sur la dimension sociale de l'éducation et de la formation* (2010) qui soulignent que les systèmes éducatifs en UE doivent garantir équité et excellence et admettre qu'améliorer les résultats scolaires et les compétences clé pour tous sont indispensables non seulement à la croissance économique et à la compétitivité mais également pour réduire la pauvreté et encourager l'inclusion sociale.

Dans sa définition de l'équité, la Commission des communautés européennes (2006) déclare qu'elle est : « ... considérée comme l'étendue des opportunités éducative et formative dont les individus peuvent bénéficier, en terme d'accès, de traitement et de résultats » (p. 2). L'OCDE (2007) relie l'équité à la justice et explique que les circonstances personnelles et sociales ne devraient pas être un obstacle pour atteindre son potentiel éducatif.

La Convention de l'ONU relative aux Droits des personnes handicapées (2006) (CRDPH) et en particulier l'Article 24 sur l'Education sont également favorables à l'éducation inclusive et le Protocole facultatif a également été ratifié par un nombre croissant de pays membres de l'Agence et de l'Union européenne (Cf. <http://www.un.org/disabilities/latest.asp?id=169>). La Stratégie en matière de handicap de l'UE 2010–2020 vise à aligner les politiques de l'UE avec celles de la CRDPH.

Le *Rapport mondial sur le handicap* (2011) insiste sur l'importance d'une formation appropriée pour les enseignants ordinaires de manière à ce qu'ils se sentent sûrs d'eux et compétents lorsqu'ils enseignent à des enfants ayant des besoins éducatifs diversifiés. Ce rapport fait observer que les programmes de formation des enseignants devraient porter sur les attitudes et les valeurs et pas seulement sur les connaissances et les qualifications.

La question de l'inclusion a fait l'objet d'un vaste débat entre les pays membres de l'Agence et même si les approches adoptées varient pour satisfaire les besoins divers des apprenants, notamment ceux nécessitant un soutien supplémentaire dû à des besoins éducatifs particuliers et à un handicap, il existe également plusieurs éléments communs centrés sur l'amélioration des résultats de tous les apprenants. La section suivante met en avant les fondamentaux basés sur des pratiques qui ont fait leurs preuves, travaux présentés par l'Agence au chapitre 3.



2. ÉLARGISSEMENT DE LA PARTICIPATION À TOUS LES APPRENANTS

La publication intitulée *Les principes clés de la promotion de la qualité dans l'éducation inclusive* (2009), définit l'élargissement de la participation comme un principe dominant du développement des opportunités éducatives pour tous les apprenants. Les thèmes suivants liés entre eux qui en découlent ont été mis en avant :

- éducation et formation à l'éducation inclusive pour tous les enseignants
- culture organisationnelle et système de valeurs qui favorisent l'inclusion
- structures de soutien organisées de façon à faciliter l'inclusion
- systèmes de ressources flexibles qui favorisent l'inclusion
- politiques qui encouragent l'inclusion
- législation qui favorise l'inclusion.

Ces thèmes constituent le fondement des « bonnes pratiques » identifiées à partir des projets thématiques de l'Agence et présentées dans ce document. Ils vont par conséquent être décrits de manière plus détaillée ici.

Comme indiqué dans l'introduction, l'inclusion est désormais considérée comme une question liée aux droits de l'homme qui concerne un éventail d'apprenants plus large que ceux ayant des besoins éducatifs particuliers. Comme l'explique le rapport 2011 de l'Agence intitulé *Participation in Inclusive Education – A Framework for Developing Indicators (Participer à l'éducation inclusive – un cadre pour des indicateurs de développement)*, nombre d'apprenants, bien que présents dans l'école, ne sont pas impliqués dans leur apprentissage et quittent l'école avec peu de résultats positifs. Une participation active dans tous les aspects de la vie scolaire est essentielle si les apprenants doivent poursuivre leurs études et tirer le meilleur parti de leur apprentissage pour vivre, travailler et être citoyens du monde.

En ce qui concerne l'abandon scolaire précoce, le Conseil de l'Union européenne (2011) précise que : « les mesures politiques qui peuvent faire la différence doivent inclure un meilleur enseignement



de la petite enfance, des programmes scolaires actualisés, une formation des enseignants améliorée, des méthodes d'enseignement innovantes, un soutien individualisé – notamment pour les groupes défavorisés, y compris les migrants et les Roms – et une coopération plus étroite avec les familles et la communauté locale » (p. 2). En renforçant l'efficacité des partenariats, les écoles sont de plus en plus à même d'exercer une influence positive sur les handicaps au-delà de l'école, en améliorant le soutien aux apprenants et à leurs familles.

Les récentes publications de l'Agence *La mise en œuvre de l'évaluation inclusive* (2009) et *La Formation des enseignants à l'inclusion en Europe* (2011) font observer que les enseignants ont besoin de temps consacré à la réflexion professionnelle et précisent qu'aussi bien les enseignants que les apprenants doivent développer un état d'esprit positif, en considérant les défis et les erreurs comme des opportunités d'apprentissage supplémentaires. Dans tous les milieux, la diversité doit être réaffirmée et appréciée et la différence considérée comme une ressource d'apprentissage. Clairement, la formation initiale et continue des enseignants a un rôle essentiel à jouer dans le développement des attitudes positives des enseignants ainsi que des connaissances et compétences.

La publication intitulée *L'évaluation dans le cadre de l'inclusion* (2007) met en exergue le rôle crucial des chefs d'établissements dans l'adoption de l'éducation inclusive. Même si les enseignants sont responsables de leurs classes et en mesure d'influencer l'enseignement et l'apprentissage, ils ne peuvent pas garantir le développement de la pratique inclusive si l'équipe pédagogique dirigeante ne soutient pas leur travail et leur engagement professionnel. Les chefs d'établissements doivent créer les conditions d'un développement inclusif par le biais de liens solides et d'un engagement dans la collaboration, dans le travail d'équipe, dans la recherche et dans l'innovation.

Dans un système de valeurs scolaires positives, les apprenants sont écoutés et impliqués de manière active dans leur évaluation et apprentissage, comme cela est souligné dans la publication intitulée *La parole aux jeunes : à la rencontre de la diversité dans l'éducation* (2008). Le *Rapport mondial sur le handicap* (2011) insiste également sur la nécessité d'écouter le témoignage des apprenants handicapés. Pour cela, il conviendrait de donner aux apprenants la



possibilité d'avoir accès à l'information (par ex. en utilisant des méthodes de communication appropriées) et ensuite de les aider à traiter cette information, d'organiser les idées et de réagir de façon judicieuse.

Le rapport de l'Agence intitulé *L'évaluation dans le cadre de l'inclusion* (2007) propose que les enseignants servent de plus en plus de guides et de modérateurs de l'apprentissage. L'évaluation devient partie intégrante du processus d'apprentissage avec des apprenants mettant en avant leurs propres préférences, intérêts et barrières vis-à-vis de l'apprentissage. Les publications de l'Agence intitulées *Éducation spécialisée en Europe* (2003) et *Diversité Multiculturelle et besoins éducatifs particuliers* (2009) mettent davantage l'accent sur l'importance de ces approches individualisées et le rapport intitulé *Les TICE dans l'éducation pour les personnes handicapées* (2011) (publication commune avec UNESCO IITE) explique comment la technologie de l'information et de la communication peut être un outil puissant pour faciliter les approches d'apprentissage individualisé.

Les milieux spécialisés peuvent constituer des partenaires essentiels au développement de la pratique inclusive. En jouant un rôle de ressource, ces environnements peuvent faciliter l'échange d'expertise professionnelle, par le biais de la mise en réseau et du dialogue et accroître la capacité de toutes les écoles à répondre aux besoins divers. La publication intitulée *Besoins éducatifs particuliers en Europe – Publication thématique* (2003) est d'avis que cette pratique améliorerait l'accompagnement apporté à tous les apprenants.

Les apprenants et leurs familles qui ont besoin d'un soutien supplémentaire devraient pouvoir accéder à des moyens adaptés en vue d'obtenir des services appropriés, abordables et cohérents permettant de répondre à leurs besoins et d'atteindre des résultats positifs à long terme. Comme indiqué dans le document intitulé *Intervention précoce auprès de la petite enfance : Progrès et développements 2005–2010* (2010) les écoles et les services d'accompagnement de toutes les disciplines devraient travailler en étroite coopération de façon à répondre aux besoins des apprenants et de leurs familles dans chaque communauté locale. Tout investissement dans les services de la petite enfance ainsi qu'une prise en charge précoce de tous les apprenants doit être considéré



comme un investissement à long terme qui réduira les éventuels services nécessaires pour les apprenants vulnérables dans leur vie ultérieure. Le rapport sur *Les TICE dans l'éducation pour les personnes handicapées 2011* met l'accent sur l'importance d'impliquer les familles dans le développement des approches et des outils pour apprenants qui peuvent être utilisés dans les situations d'apprentissage et à la maison selon une approche continue et coordonnée.

L'article intitulé *L'évaluation dans le cadre de l'inclusion* (2009) décrit le passage du travail pluridisciplinaire au travail interdisciplinaire, qui intègre les connaissances et les perspectives de différents domaines d'expertise professionnelle afin d'aborder les problèmes de manière globale et de proposer des options d'accompagnement plus souples. Cette approche coopérative nécessite une collaboration entre les secteurs politiques (par ex. les services de santé et sociaux) à tous les niveaux.

Tout en reconnaissant le rôle primordial des enseignants et des chefs d'établissements tel qu'expliqué précédemment, les principes fondamentaux présentés dans ce document partent du point de vue des apprenants, en mettant les enfants et les jeunes au cœur du dispositif (accès et assiduité), participation (aux expériences d'apprentissage de qualité) et réalisation (des résultats via leur engagement dans le processus d'apprentissage). Ce modèle, décrit dans les *Principes directeurs pour l'inclusion* (2005) de l'UNESCO rassemble les éléments des travaux de l'Agence et souligne que la présence physique – quel que soit l'environnement pédagogique – n'est pas suffisante en elle-même. Comme de jeunes délégués l'ont précisé lors de l'audience à Bruxelles au Parlement européen en novembre 2011, les apprenants ont besoin d'être impliqués de manière active dans leur propre évaluation et apprentissage et dans toutes les décisions relatives à leur avenir.



3. PRINCIPES CLES POUR PROMOUVOIR LA PRATIQUE INCLUSIVE

Même si la plupart des travaux de l'Agence visent le secteur de l'éducation obligatoire, ces principes s'appliqueront à tous les secteurs et phases de l'apprentissage tout au long de la vie et de l'enseignement non formel. Les principes axés sur l'apprenant s'appliqueront de la même manière aux apprenants avec ou sans handicap, étant donné que l'inclusion concerne la qualité de l'enseignement de tous les apprenants.

3.1 Répondre au point de vue des apprenants

Il conviendrait d'écouter les témoignages des apprenants, de leurs familles et leurs défenseurs, en particulier lorsque les décisions qui sont prises ont une incidence sur la vie des apprenants.

Les apprenants doivent recevoir des informations pertinentes dans des formats appropriés afin qu'ils puissent participer pleinement à toutes les discussions et décisions concernant leur éducation et leurs plans d'avenir.

Les apprenants devraient pouvoir se faire entendre quant aux décisions qui les concernent :

- dans l'évaluation – en choisissant différentes façons de montrer ce qu'ils savent, comprennent et peuvent faire, en participant aux discussions sur les informations d'évaluation et sur la façon de leur faciliter leur apprentissage futur ;
- dans le processus d'apprentissage – en pouvant accéder à l'information de différentes manières, de manière pertinente et en s'exprimant ;
- dans la planification de leur apprentissage, en tenant compte des facteurs personnels ;
- dans le soutien apporté pour surmonter les obstacles à l'apprentissage qui ne les stigmatise pas ni ne les sépare de leurs pairs ;
- dans les programmes – en ayant leur mot à dire au sujet de la pertinence et de la personnalisation des résultats ; et



- en évaluant les résultats de l'apprentissage en vue de garantir un certain niveau scolaire et un bien-être.

3.2 Participation active des apprenants

Tous les apprenants ont le droit de participer activement à la vie de l'école et de la communauté.

Tous les apprenants devraient avoir le sentiment de faire partie de leur classe/école, en étant valorisés pour leur contribution individuelle à la vie de la communauté. Les apprenants devraient être consultés au sujet de tout soutien supplémentaire dont ils pourraient avoir besoin afin de les aider à participer à toute la série d'activités et d'expériences proposées.

Les apprenants devraient :

- avoir un sentiment d'appartenance et se sentir en sécurité dans l'environnement scolaire ;
- avoir des possibilités de collaboration et d'apprentissage coopératif, avec leurs pairs dans des groupes flexibles en vue de développer des compétences sociales et de communication ;
- être reconnus et encouragés pour leurs réussites ;
- participer pleinement aux activités extrascolaires ;
- prendre la responsabilité de leur propre enseignement et jouer un rôle actif dans le processus d'apprentissage, en maintenant des objectifs élevés et en augmentant l'indépendance de l'apprentissage ; et
- reconnaître leurs responsabilités envers les autres à l'école et dans la communauté.

3.3 Attitudes positives des enseignants

Tous les enseignants devraient avoir des attitudes positives envers tous les apprenants et la volonté de travailler en collaboration avec leurs collègues.

Tous les enseignants devraient considérer la diversité comme une force et un stimulant à leur propre enseignement. Dans leur formation initiale et continue, les enseignants ont besoin d'expériences qui développeront des attitudes et des valeurs



positives et qui les encourageront à chercher, à réfléchir et à trouver des solutions innovantes face à de nouveaux défis posés par la diversité des apprenants. En particulier, les enseignants devraient réserver un bon accueil à toute aide de la part de collègues ayant des domaines d'expertise différents et travailler en coopération en passant d'une approche de leur travail individuelle à, une approche collective.

Les enseignants devraient :

- prendre leurs responsabilités vis-à-vis de tous les apprenants et faire preuve de compréhension à l'égard des besoins fondamentaux qu'ils ont tous en commun comme par exemple : se sentir en sécurité, avoir un sentiment d'appartenance, apprécier le temps qu'ils passent à l'école et obtenir des résultats intéressants ;
- accorder de l'importance et faire preuve d'engagement en vue d'obtenir un grand nombre de résultats (y compris santé émotionnelle et bien-être, aptitudes sociales) et maintenir des attentes élevées pour tous les apprenants ;
- reconnaître à quel moment les apprenants ont besoin d'accompagnement et organiser cela avec tact avec l'apprenant, sans utiliser d'étiquettes potentiellement limitatives ;
- connaître les ressources (TICE incluses) et les compétences permettant de les utiliser avec efficacité dans la classe ;
- avoir une attitude positive à l'égard de l'innovation et être préparés à poursuivre leur propre développement personnel et professionnel ;
- collaborer avec des collègues et les aider à réfléchir à la pratique et définir des connaissances et des compétences en « équipes » afin d'aider les apprenants (par exemple dans le développement de l'accompagnement individuel, des stratégies de classe ou plans de transition) ; et
- communiquer efficacement avec les apprenants, les parents et les collègues issus de tous les secteurs et encourager la pratique collaborative au bénéfice des apprenants.



3.4 Des enseignants efficaces et compétents

Tous les enseignants devraient développer des compétences visant à répondre aux besoins diversifiés de tous les apprenants.

La formation initiale et continue des enseignants devrait apporter à ceux-ci les compétences, les connaissances et la compréhension nécessaires qui les rendraient plus sûrs d'eux dans la manière de répondre à bon escient aux besoins divers des apprenants. Les enseignants devraient élaborer une série d'approches pédagogiques et d'évaluation leur permettant de les utiliser avec souplesse dans le but de réduire les barrières à l'apprentissage et de favoriser la participation et la réussite. Ils devraient mettre au point un raisonnement clair pour les approches utilisées, en identifiant les facteurs qui peuvent avoir une incidence sur l'apprentissage et sur les obstacles qui peuvent surgir et en réfléchissant à ces facteurs.

Les enseignants devraient :

- évaluer les apprenants à l'aide d'une série d'approches qui leur permettent de montrer ce qu'ils savent, ce qu'ils comprennent et ce qu'ils sont capables de faire d'une façon ou d'une autre ;
- utiliser tout retour d'information pour identifier et surmonter les barrières à l'apprentissage (physiques, comportementales, organisationnelles) et examiner avec les apprenants comment s'assurer que l'apprentissage futur soit accessible, cohérent et en rapport avec leurs vies ;
- offrir une série de possibilités d'apprentissage avec des choix pour tous les apprenants, en phase avec une vision pluridimensionnelle de l'intelligence ;
- utiliser un éventail de méthodes d'enseignement, en ayant recours à des groupes flexibles et en tenant compte des préférences des apprenants ;
- prévoir un programme scolaire approprié qui offre des possibilités cohérentes de développement des compétences essentielles, et interdisciplinaires et un engagement effectif pour tous les apprenants ; et
- travailler avec des collègues pour mettre au point des plans individuels afin de garantir un déploiement cohérent de tout



accompagnement, aides et adaptations visant à répondre aux besoins des apprenants.

3.5 Direction des établissements visionnaire

Les chefs d'établissements devraient favoriser la diversité aussi bien au sein du personnel que parmi les apprenants, encourager la collégialité et l'innovation.

Une pratique inclusive efficace requiert une direction visionnaire à tous les niveaux qui mette en évidence les valeurs inclusives et développe une culture et un environnement positifs pour l'apprentissage qui constituent le fondement d'un enseignement de qualité. Durant toute la scolarité, les valeurs inclusives devraient être manifestes dans toutes les politiques et plans de développement et exister dans les relations de travail mutuellement solidaires et dans la pratique de tous les chefs d'établissements, du personnel et des apprenants.

Les chefs d'établissements devraient :

- établir un système de valeurs positives et une culture de l'apprentissage en explicitant leur vision, leurs valeurs inclusives et leurs croyances dans tous les aspects de la vie scolaire ;
- s'assurer que l'inclusion et le bien-être de l'apprenant sont au centre de toutes les politiques et bien présents dans toute pratique ;
- organiser l'école de manière à éviter l'étiquetage ou la catégorisation des apprenants, par exemple en organisant des groupes flexibles et hétérogènes selon le type d'activité ;
- trouver des réponses à la différence qui caractérise les apprenants en élargissant ce qui existe à leur environnement d'apprentissage habituel ;
- responsabiliser et encourager le personnel à développer son aptitude et ses compétences pour répondre à la diversité de besoins via différentes approches et faire en sorte que l'ensemble de la communauté scolaire profite de leur expertise ;
- encourager le personnel à réfléchir à sa pratique et à devenir autonomes en ce qui concerne leur apprentissage tout au long de la vie ;



- gérer les ressources efficacement et s'assurer qu'elles reflètent et respectent la diversité des apprenants dans l'école ;
- utiliser les sources de financement de manière créative pour assurer un accès physique aux bâtiments et une assistance appropriée (y compris aides/TICE) pour tous les apprenants ;
- mettre en place une supervision, une auto-évaluation et une évaluation axée sur l'apprenant efficaces qui prennent en compte au-delà des résultats scolaires, toutes les acquisitions des apprenants ;
- utiliser les résultats de la supervision et de l'évaluation pour contribuer à la planification et à l'amélioration stratégique afin de favoriser la capacité de l'école à accompagner le mieux possible les progrès de tous les apprenants ;
- apporter un soutien moral/psychologique efficace à tout le personnel et s'efforcer d'atténuer les pressions extérieures en mettant en place une logique claire pour les approches adoptées par l'école ;
- gérer un personnel spécialisé et des réseaux internes et externes afin d'assumer une responsabilité commune et de travailler en partenariat pour faciliter l'accès aux cours et aux activités extrascolaires pour tous les apprenants ; et
- communiquer de manière efficace avec la communauté locale, les services de soutien pluridisciplinaires et les milieux spécialisés afin de mettre en place une approche globale et coordonnée des apprenants et de leurs familles qui reconnaisse l'importance de répondre aux besoins plus larges pour améliorer l'apprentissage.

3.6 Des services interdisciplinaires cohérents

Chaque école devrait avoir accès à l'accompagnement offert par les services interdisciplinaires de la communauté.

L'apprentissage des enfants et des jeunes gens ne pourra pas être réussi si leurs besoins fondamentaux de santé, sociaux et émotionnels ne sont pas satisfaits. Pour cela il leur faudra compter sur l'aide des familles et des communautés et ils auront besoin de services tels que les services de santé et sociaux pour collaborer et garantir une approche globale.



Les services interdisciplinaires devraient :

- démontrer qu'il existe de bonnes relations de travail et une communication efficace dans et entre les différents secteurs/ services et écoles de la communauté. Ils devraient permettre de partager l'information et d'offrir un soutien approprié et en temps utile pour répondre aux besoins supplémentaires (tels que thérapies et besoins médicaux, soutien en matière de santé mentale, etc.) ;
- travailler étroitement avec les parents et les apprenants afin de renforcer les liens qui existent entre la famille, l'école et l'équipe interdisciplinaire ; et
- travailler avec les écoles afin d'impliquer toutes les parties prenantes, y compris les écoles/milieus spécialisés locaux dans leurs réseaux de soutien et chercher à partager l'expertise de manière innovante.



4. OBSERVATIONS FINALES

En s'appuyant sur les travaux de l'Agence et en particulier sur les principes clés décrits dans les recommandations de 2009, ce document expose certaines des principales considérations quant à la promotion de la pratique inclusive.

En reconnaissant l'importance du rôle de l'enseignant, la Commission des Communautés européennes (2006) a déclaré : « Les facteurs les plus importants favorisant l'efficacité et l'équité sont la qualité, l'expérience et la motivation des enseignants et les types de pédagogie qu'ils utilisent. En travaillant en collaboration avec les parents et les services sociaux s'occupant des élèves, les enseignants peuvent jouer un rôle clé en encourageant la participation des plus défavorisés » (p. 6).

Comme l'a déclaré Cor Meijer, directeur de l'Agence, en parlant du lancement du *Rapport mondial sur le handicap* (juin 2011) : « Nous pouvons discuter de l'inclusion à plusieurs niveaux : conceptuel, politique, normatif ou au niveau de la recherche, mais au bout du compte c'est l'enseignant une fois dans la classe qui doit faire face à une variété d'élèves dans sa classe. C'est l'enseignant qui met en œuvre les principes de l'éducation inclusive ».

Les principes clés décrits ici, s'ils sont appuyés par ceux destinés aux décideurs en 2009, pourraient encourager les enseignants et autres praticiens à développer davantage la pratique inclusive et à répondre véritablement à plus de besoins diversifiés dans les classes ordinaires.



5. AUTRES INFORMATIONS

Toutes les informations auxquelles il est fait référence dans ce document se trouvent dans les Principes clés (Key Principles – Practice area) du site Web de l'Agence à l'adresse suivante : <http://www.european-agency.org/agency-projects/key-principles>

Elles comprennent :

- une « matrice » d'éléments issus des études de l'Agence renforçant chacun des principes fondamentaux décrits dans le chapitre 3 ;
- des liens vers toutes les publications de l'Agence et autres textes auxquels il est fait référence dans ce document.

5.1 Sources de l'Agence

- *Les besoins éducatifs particuliers en Europe* (2003)
- *Éducation des personnes présentant des besoins particuliers en Europe – Publication thématique* (Volume 1, 2003 et Volume 2, 2006)
- *Éducation inclusive et pratiques de classe dans l'enseignement secondaire* (2005)
- *La parole aux jeunes sur l'éducation des personnes ayant des besoins éducatifs particuliers* (2005)
- *Intervention précoce auprès de la petite enfance* (2005)
- *Plan individuel de transition école/emploi* (2006)
- *Évaluation dans le cadre de l'inclusion* (2007 et 2009)
- *La parole aux jeunes : A la rencontre de la diversité dans l'éducation* (2008)
- *Déclaration de Lisbonne – Ce que pensent les jeunes de l'éducation inclusive* (2007)
- *L'évaluation inclusive en pratique* (2009) – *Mise en œuvre de l'évaluation inclusive* (2009) – *Recommandations de Chypre sur l'évaluation inclusive* (2009) – *Evaluation pour l'apprentissage des élèves à besoins éducatifs particuliers* (2009)



- *Développement d'un ensemble d'indicateurs – pour l'éducation inclusive en Europe* (2009)
- *Diversité multiculturelle et besoins éducatifs particuliers* (2009)
- *Intervention précoce auprès de la petite enfance – Progrès et développements 2005–2010* (2010)
- *Inclusive Education in Action – Project Framework and Rationale* (2010)
- *Formation des enseignants à l'inclusion – Revue de la littérature* (2010)
- *Les TICE dans l'éducation pour les personnes handicapées* (2011)
- *Formation des enseignants à l'inclusion en Europe* (2011)
- *Participation in Inclusive Education – A Framework for Developing Indicators* (2011).

5.2 Autres sources

Commission of the European Communities (2006) *Communication from the Commission to the Council and to the European Parliament. Efficiency and equity in European education and training systems.* Brussels, 8.9.2006 COM(2006) 481 final http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/comm481_en.pdf

Commission of the European Communities (2010) *Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions. European Disability Strategy 2010–2020: A Renewed Commitment to a Barrier-Free Europe.* Brussels, 15.11.2010 COM (2010) 636 final <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:0636:FIN:EN:PDF>

Conseil de l'Union européenne (2009) *Council Conclusions of 12 May 2009 on a Strategic Framework for European Cooperation in Education and Training ('ET 2020')* (2009/C 119/02) <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2009:119:0002:010:EN:PDF>

Conseil de l'Union européenne (2010) *Council conclusions on the social dimension of education and training 3013th* Education, Youth



and Culture Council meeting 11/05/2010 http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/en/educ/114374.pdf

Conseil de l'Union européenne (2011) *Council conclusions on the role of education and training in the implementation of the 'Europe 2020' strategy* (2011/C 70/01) <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:070:0001:0003:EN:PDF>

ONU (2006) *Convention sur les Droits des personnes handicapées*. New York, ONU

Organisation for Economic Co-operation and Development (2007) *No more failures: Ten steps to equity in education*, OECD, Paris

Organisation mondiale de la santé (2011) *Rapport mondial sur le handicap*. Genève, Suisse, OMS

UNESCO (2005) *Guidelines for Inclusion: Ensuring Access to Education for All*. UNESCO, Paris

UNESCO (2009) *Principes directeurs pour l'inclusion dans l'éducation*. UNESCO, Paris http://unesdoc.unesco.org/Ulis/cgibin/ulis.pl?catno=177849&set=4A9F89E7_2_250&gp=1&ll=1

FR

Le premier rapport de la série des Principes clés se fondait sur les travaux de l'Agence publiés jusqu'en 2003. Un autre bilan des travaux de l'Agence a été publié en 2009 dans le document intitulé *Principes clés pour la promotion de la qualité dans l'éducation inclusive – Recommandations à l'intention des responsables politiques*.

Ces deux publications offraient une synthèse des principales conclusions des travaux thématiques de l'Agence visant à favoriser le développement de la politique inclusive.

Ce troisième document de la série des *Principes clés* se fonde aussi sur les travaux thématiques de l'Agence réalisés depuis 2003, mais vise les Principes clés qui favorisent la qualité dans l'éducation inclusive. Il a été préparé par les décideurs et des praticiens de l'enseignement à l'intention des responsables politiques et autres professionnels décideurs au niveau éducatif. Le but de ce document est de leur offrir un résumé des principaux principes de la pratique qui semblent essentiels à tout accompagnement de qualité des apprenants ayant des besoins différents dans des milieux scolaires ordinaires.

Nous espérons que les recommandations exposées dans ce document ouvriront la voie vers des systèmes éducatifs plus inclusifs dans toute l'Europe.

